

RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE QUARTIER PEREIRE MALESHERBES

Le 21 septembre 2023, à 19 h 00
École maternelle Marguerite Long– 5, rue Marguerite Long

Thème :

La gestion des déchets alimentaires.

Étaient présents :

Christophe LEDRAN
Aurélié ASSOULINE,
La direction de la propreté et de l'eau
Présidente de l'association atelier Cambrousse

Introduction

Christophe LEDRAN salue les participants et rappelle que le mandat des conseillers de quartier Pereire-Malesherbes touche à sa fin. Il tient à les remercier pour leur investissement constant et rappelle qu'il a été décidé d'investir le budget d'investissement du conseil de quartier dans la notion de patrimoine par la mise en place de deux parcours de visite géolocalisés du quartier Pereire-Malesherbes, l'un consacré à l'urbanisme et l'autre à l'architecture. Le lancement de cette initiative est prévu pour le 30 septembre 2023.

Cela étant, il introduit la réunion en rappelant qu'il s'agit d'évoquer la question de la gestion des déchets alimentaires, un sujet d'actualité fréquemment évoqué dans les médias. Il ne souhaite pas étirer davantage cette introduction et passe immédiatement la parole à la direction de la propreté et de l'eau (DPE).

Gestion des déchets alimentaires à Paris

La direction de la propreté et de l'eau rappelle, en préambule, les différents flux de déchets qui sont triés à Paris. Outre les ordures ménagères résiduelles, elle évoque les papiers, cartons et autres emballages et le verre (bouteilles, bocaux et petits pots) qui sont collectés en porte à porte.

En revanche, les déchets alimentaires ne le sont pas. Aucune poubelle supplémentaire ne sera ajoutée dans les immeubles ou les maisons. Elle mentionne l'installation d'abris bacs sur la voie publique à destination des personnes qui

souhaitent effectuer ce tri.

- Les ordures ménagères sont envoyées à l'incinérateur pour le chauffage urbain et l'électricité.
- Les papiers, cartons et emballages partent pour le centre de tri du boulevard de Douaumont et sont ensuite dirigés vers les différentes filières de recyclage.
- Le verre est envoyé directement vers le centre de recyclage.
- Les déchets alimentaires sont collectés quotidiennement dans les abris bacs et dirigés vers les unités de méthanisation (biogaz, fertilisant et compost).

La direction de la propreté et de l'eau rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les communes françaises auront pour obligation de fournir à leurs administrés des solutions de tri de leurs déchets alimentaires. Cette démarche s'inscrit dans une politique de réduction et de valorisation des déchets. En revanche, la loi ne prévoit pas de contrainte technique et/ou quantitative sur les moyens à mettre en œuvre.

Elle rappelle que cela fait plusieurs années que la Ville de Paris agit pour collecter et valoriser les déchets alimentaires par le biais de la collecte des déchets alimentaires dans les cantines du 2^e arrondissement depuis 2015, dans les habitats collectifs du 2^e, 12^e et 19^e arrondissement depuis 2017 et 2019 et sur les marchés depuis 2020. Elle précise que l'expérimentation porte à porte pour les habitats collectifs n'a pas été réellement concluante.

En effet, certains immeubles n'ont pas la place d'accueillir d'autres poubelles. Il serait par conséquent déraisonnable d'ajouter un quatrième flux alors que près de la moitié des immeubles n'auront pas la capacité de l'accueillir.

La direction de la propreté et de l'eau précise, en outre, que la collecte alimentaire est assurée quotidiennement sur les marchés Ternes/ Lebon, Batignolles, Berthier, Navier ainsi que sur le marché bio Batignolles. Par la suite, les déchets sont valorisés en unité de méthanisation, ce qui permet de faire rouler les bennes et les véhicules de la RATP.

- Concernant les déchets alimentaires, elle tient à rappeler que ce terme ne désigne pas simplement les éléments que l'on retrouve dans un compost. En effet, ce terme englobe non seulement les épluchures et les restes de cuisson, mais également les os, les arêtes de poisson, les coquillages et les coquilles d'œufs.

COMMENT PARTICIPER ?

Si vous souhaitez participer, il vous suffit d'apporter vos déchets alimentaires dans un sac compostable transparent ou kraft fermé et de jeter celui-ci dans le bac présent sur votre marché.

Une première dotation (1 bioseau et 2 rouleaux de sacs) vous est proposée par la Ville. Il est également possible d'acheter ces sacs dans le commerce ou sur Internet.

Vous pouvez également réutiliser les sacs compostables disponibles aux rayons fruits et légumes des magasins.

Il est conseillé de placer du papier cartonné (type emballage d'œufs) au fond du sac afin d'éviter les fuites.

1. Comment trier ?

consignes de tri :

- dans la cuisine •
- dans le bac adapté •

2. Que deviennent-ils ?

Sous la forme de fertilisant en tant qu'engrais naturel

Sous la forme de biogaz pour alimenter les bus

POURQUOI TRIER

NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires sont constitués de plus de 70 % d'eau

Jetés avec les ordures ménagères, elles sont incinérées : on dépense de l'énergie pour faire évaporer de l'eau...

En les triant, nous les valorisons !

Sous la forme de fertilisant en tant qu'engrais naturel

Sous la forme de biogaz pour alimenter les bus

CHIFFRES CLÉS

75 kg C'est la masse annuelle de déchets alimentaires jetés par chaque habitant en Île-de-France

28 % C'est la part des déchets alimentaires dans les ordures ménagères

* Étude de données de consommation locale de cuisine ménagère réalisée en Île-de-France en 2017

ASTUCES ET BONNES PRATIQUES : guide du tri à paris.fr

En parallèle du tri des déchets alimentaires, la Ville a mis en place un plan compost. Il a été déployé sur plus de 1 000 sites de compostage collectif actifs à Paris et inclut la distribution de plusieurs milliers de lombricomposteurs individuels via les mairies d'arrondissement. Par ailleurs, les inscriptions sont ouvertes pour la prochaine distribution de lombricomposteurs individuels pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui aura lieu fin novembre. En outre, Jacqueline WORMIT (DPE) rappelle que, dans le cadre de l'évolution législative, la Ville de Paris poursuit le déploiement de ses dispositifs de collecte des déchets alimentaires à compter de la rentrée de septembre 2023.

La phase 1 (septembre 2023) prévoit la mise en route massive de système de collecte des déchets alimentaires chez les "grands producteurs municipaux" (crèches, écoles, restaurants sociaux et administratifs, etc.) et l'installation des premiers Trilib' déchets alimentaires tests (fin de l'installation des bornes permanentes de collecte sur les marchés alimentaires. Le 17^e est déjà entièrement équipé depuis le 20 juillet). La phase 2 (début 2024) prévoit l'installation de Trilib' déchets alimentaires sur l'ensemble du territoire parisien.

La direction de la propreté et de l'eau ajoute que le choix principal retenu pour la mise en place du tri des déchets alimentaires est celui des points d'apport, dans la continuité des bacs, puis bornes installés sur les marchés alimentaires et précise que l'outil principal sera l'ajout d'un module « déchets alimentaires » sur les 450 stations Trilib' qui seront déjà présentes à Paris.

Elle achève sa présentation en rappelant que la chaîne YouTube « 1,2,3 Triez » propose de rappeler, par le biais d'une brève vidéo, les différentes façons de procéder au tri des déchets alimentaires, la manière dont se déroule une collecte, une séance de balayage ou une séance de lavage.



Le lien vers notre chaîne YouTube 1, 2, 3 Triez :
<https://www.youtube.com/channel/UC6pQiFOboj-gbXhx7jsQQdw>

Présentation composteur et gestion des biodéchets

Aurélié ASSOULINE rappelle que le tri des biodéchets contribue à la transition écologique. À l'échelle du 17^e arrondissement, qui compte 178 000 habitants, le volume de biodéchets se monte à 13 680 tonnes, soit 18 % des déchets.

La direction de la propreté et de l'eau précise, en outre, que ces biodéchets sont composés d'eau à 90 %. Il est donc ridicule de les envoyer à l'incinérateur.

Aurélié ASSOULINE le confirme et rappelle qu'un certain nombre de solutions existent et sont déployées sur l'ensemble du périmètre de la ville de Paris. Près de 37 000 personnes utilisent des lombricomposteurs sur 41 sites dans l'ensemble de l'arrondissement (habitations, écoles, établissements publics et jardins partagés).

Les différents types de compostage sont les suivants :

- Le compostage collectif en pied d'immeuble (copropriétés, établissements publics)
- Le compostage de quartier (espace public, soutien aux associations volontaires)
- Le lombricompostage individuel (deux campagnes par an, organisation et inscription à la mairie du 17^e)

Le compostage collectif en pied d'immeuble

- Copropriétés
- Etablissements publics

Le compostage de quartier

- Espace public
- Soutien aux associations volontaires



Le lombricompostage individuel

- 2 campagnes par an
- Organisation et inscription à la mairie du 17e



Concernant les compostages en pieds d'immeubles, près de 30 % des immeubles parisiens n'ont pas la capacité d'accueillir des bacs lombricomposteurs en plus du bac de tri des emballages. Concernant ceux dont le local poubelle a la capacité d'accueillir ce type d'équipement, il est nécessaire de recueillir l'adhésion de la copropriété et de former deux maîtres composteurs pour s'occuper de ce bac.

- Une prise de contact intervient par la suite avec une association qui établira le devis et travaillera en collaboration avec le syndic à la création d'un espace supplémentaire pour accueillir le bac lombricomposteur.

Par ailleurs, il est nécessaire d'identifier préalablement un groupe de huit foyers volontaires ainsi que des débouchés de réemploi pour le compost avant de participer.

Sur le 17^e arrondissement, Aurélie ASSOULINE évoque 24 copropriétés (dont deux Paris Habitat) qui participent déjà à l'initiative ainsi que dix écoles et trois établissements publics (foyer des jeunes travailleurs, foyer étudiant et résidence CASVP de rue des Épinettes).

Concernant les compostages de quartier, elle mentionne 60 composteurs en activité sur l'ensemble de la ville et quatre associations gérant des jardins partagés équipés de lombricomposteurs dans le 17^e arrondissement. Ils sont cependant très prisés et la liste d'attente est extrêmement longue. Les adhérents sont bien évidemment prioritaires sur le compostage de biodéchets.

Concernant le lombricompostage individuel, des bacs lombricomposteurs en plastique sont mis à la disposition des participants, leur permettant de traiter eux-

mêmes leurs biodéchets. Ils créent leur propre compost qu'ils peuvent ensuite employer, notamment dans le cadre de jardinage.

- Les bacs lombricomposteurs sont distribués deux fois par an à la mairie, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), le 21 novembre, et de la semaine nationale du compostage, fin mars. Un maître composteur assurera une formation de trente minutes lors de la distribution de ces équipements. Il s'agit d'apprendre à gérer convenablement ses biodéchets.

Enfin, Aurélie ASSOULINE évoque l'installation de points d'apport volontaire sur les marchés qui permettent, soit de libérer des lombricomposteurs individuels trop chargés, soit de récolter ses biodéchets sans installer de lombricomposteurs chez soi. La collecte PAV est gérée en régie par la centrale VDP et se fait tous les jours, sauf le lundi, en début d'après-midi.

- Tous les déchets alimentaires sont acceptés et traités par méthanisation. Quatre marchés en sont équipés sur le 17^e arrondissement : le marché couvert des Ternes, le marché couvert des Batignolles et le marché couvert Lebon.

En termes d'expérimentation à venir, Aurélie ASSOULINE évoque un certain nombre d'entreprises ayant participé à l'appel d'offres lancé par la Ville de Paris concernant cette question, notamment :

- *Les alchimistes*, une société qui propose la mise à disposition de PAV sur l'espace public, devant être gérés par une ou des associations. Ces PAV sont ensuite collectés par les Alchimistes et traités par compostage électromécanique proche de Paris.
- *Upcycle*, une société proposant un moyen pour composter de 10 à 500 tonnes de bio déchets par an sans nuisances grâce à des composteurs innovants électromécaniques permettant d'obtenir un compost normé NFU-44 051. Des PAV sont mis à disposition et collectés à vélo par des salariés en contrat de réinsertion.

Enfin, concernant le dispositif Trilib', une trentaine de bacs ont été installés sur le 17^e. Ces équipements permettent de gérer les déchets d'une manière identique qu'en pieds d'immeubles, à l'exception des déchets usuels. Un module biodéchets a été expérimenté sur le 14^e arrondissement, mais cette expérience ne sera pas, a priori, déployée sur le 17^e.

Témoignages d'acteurs locaux

La présidente de l'association Cambrousse atelier intervient afin de présenter celle-ci. Cambrousse atelier est une association d'éducation à l'environnement et au développement durable, basée dans le 17^e arrondissement, mais qui intervient sur l'ensemble de la ville de Paris.

- Son objectif est la végétalisation des lieux urbains et la création de jardins partagés. Elle organise également des ateliers de sensibilisation sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'association est à l'origine de la création du jardin partagé des hauts de Malesherbes, d'une friche de 3 000 m² le long de la voie ferrée, sur laquelle un jardin partagé a été installé et des composteurs à la disposition des adhérents. Cette friche accueille également un projet, lauréat du BP de l'année précédente, qui prévoit la création de composteurs de quartier.

Il s'agit de valoriser le retour à la terre et d'amener le maximum de vivant dans le sous-sol de l'arrondissement, en vue de dépolluer et d'assainir.

Elle organise de nombreux ateliers pour valoriser le lombricompostage et propose des expériences croisées, des compétences complémentaires et une connaissance du monde de l'entreprise et des institutions publiques.

Cambrousse atelier peut s'adosser sur un réel savoir-faire en matière de végétalisation de formation et transmission des connaissances de mobilisation des bénévoles et de constitution et d'animation de collectifs de citoyens sur des projets de jardins partagés l'installation de composteurs collectifs.

Qu'il s'agisse des jardins partagés ou du compostage de quartier, La présidente de l'association Cambrousse atelier souligne l'importance du déploiement d'un accompagnement ad hoc et sur le long terme pour pérenniser la démarche. Il est nécessaire de multiplier les formateurs pour proposer une formation de qualité (mettant notamment en lumière les quelques désagréments découlant de cette initiative) et un suivi à long terme de ces démarches.

Christophe LEDRAN remercie La présidente de l'association Cambrousse atelier et s'enquiert d'éventuelles questions concernant la gestion des biodéchets.

Pas de questions.

Christophe LEDRAN estime que l'une des solutions pour développer la sensibilisation à la gestion des déchets, d'une manière générale, passe forcément par l'école. Il souhaite connaître les éventuelles initiatives prises à ce niveau.

La direction de la propreté et de l'eau le confirme et évoque un certain nombre de sensibilisations menées auprès des scolaires de maternelles, élémentaires, collèges et lycées (privés et publics). La démarche est proposée à tous les chefs d'établissements.

En outre, elle précise que, depuis le 1^{er} septembre, 27 établissements d'élémentaire ont mis en place le tri des déchets alimentaires à la cantine. Cela deviendra une obligation pour l'ensemble des cantines scolaires à partir du 1^{er} janvier 2024.

Aurélié ASSOULINE mentionne la mise en place, au niveau de la mairie d'arrondissement, de conférences interactives à destination des scolaires portant sur les thématiques de la transition écologique. Par ailleurs, le passeport du civisme, une initiative de sensibilisation à la citoyenneté, comporte également un volet environnemental.

La présidente de l'association Cambrousse atelier ajoute que celle-ci accueille des enfants de tout âge dans la friche afin de les sensibiliser à ces problématiques.

Cambrousse Atelier

contact@cambrousseatelier.com
www.cambrousseatelier.com



Cambrousse
ATELIER
Association d'éducation à l'environnement et au développement durable

Cambrousse Atelier - 18 rue Albert Roussel, 75017 Paris - contact@cambrousseatelier.com - 06 10 25 14 12

Personne ne demandant plus la parole, Christophe LEDRAN remercie les participants et suggère de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 14.

